Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260127-D_2026_01_007-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 16.01.2026
Affichage convoc : 16.01.2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	15
Absents :	4
Pouvoirs :	1
Votants :	16

Présents : DEROYER Christophe, maire, BY Françoise, HAMARD Pierrick, LEDUC Joëlle, BOIVENT Amand, adjoints,
TABURET Micheline, BRAULT Louis, TURMEL Catherine, , PARIS Stéphane, GOUDAL Mickaël, RICHER Séverine, LHERMELIN Virginie, ROUHAUD Jean-François, LECOURTOIS Xavier, ARONDEL Carine.

Absents excusés :
PEROZ Claude, JAN Stéphanie (pouvoir à Mme BY), ARNOULD Bérénice

Absent : GUILLARD Mickaël

Monsieur Goudal a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°2026/01-007

Objet : Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune à compter du 01.02.2026

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260127-D_2026_01_007-DE

Tableau des effectifs – Saint Sauveur des Landes au 01/02/2026							
FONCTION	**GRADE**	**Cat.**	**Service**	**Effectif budgétaire**	**Effectif Pourvu**	**Durée hebdo**	**Statut**
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Secrétaire générale	Attaché principal	A	Admin.	1	1	35	Titulaire
Assistant service à la population	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	Admin.	1	1	35	Titulaire
FILIERE TECHNIQUE							
Responsable service technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Techn.	1	1	35	Titulaire
Agent technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Techn.	1	1	35	Titulaire
Agent technique	Adjoint technique	C	Techn.	1	0	35	

A Saint Sauveur des Landes, le 27.01.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance, Le maire,

Mickaël GOUDAL Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*